



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 86268

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les crédits affectés au développement régional au sein de l'Union européenne. Il désire connaître le volume de ces crédits.

Texte de la réponse

Les crédits alloués à la politique régionale sont retracés dans la rubrique 1 B du cadre financier pour la période 2007-2013, intitulée « cohésion pour la croissance et l'emploi ». Pour l'ensemble de la programmation pluriannuelle, la dotation financière s'élève à 348 417,2 MEUR. Dans ce cadre, l'action de l'UE poursuit trois grands objectifs : la convergence, la compétitivité et la coopération. Elle est mise en oeuvre au travers de trois principaux instruments : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le fonds de cohésion.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86268

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8657

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 155